

AMUNDI JAPAN TOPIX UCITS ETF - DAILY HEDGED CHF

ACTION ■

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Nette d'Inventaire (VNI) : **103,51 (CHF)**
Date de la VNI : **28/03/2024**
Actif géré : **813,54 (millions CHF)**
Code ISIN : **LU1681038169**
Type de Réplication : **Synthétique**
Indice de référence : **100% TOPIX HEDGED CHF**

Objectif d'investissement

Cet ETF a pour objectif de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice TOPIX à la hausse comme à la baisse.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



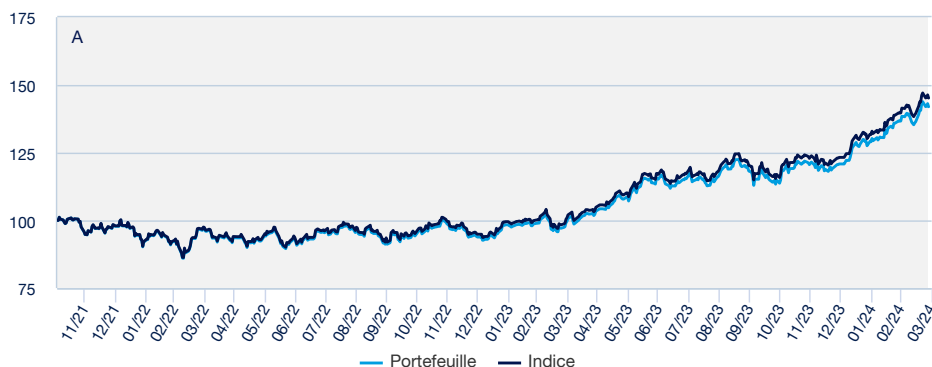
Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



A : Performance du Compartiment depuis la date de son lancement

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 29/12/2023	1 mois 29/02/2024	3 mois 29/12/2023	1 an 31/03/2023	3 ans 31/03/2021	5 ans 29/03/2019	Depuis le 26/04/2016
Portefeuille	17,47%	3,84%	17,47%	40,99%	47,39%	82,65%	108,21%
Indice	17,76%	3,92%	17,76%	42,28%	51,65%	91,75%	125,78%
Ecart	-0,30%	-0,08%	-0,30%	-1,29%	-4,25%	-9,09%	-17,57%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	28,77%	-4,06%	10,53%	5,36%	16,04%	-17,96%	19,73%	-	-	-
Indice	29,91%	-3,16%	11,67%	6,42%	17,21%	-17,03%	21,08%	-	-	-
Ecart	-1,14%	-0,90%	-1,14%	-1,05%	-1,18%	-0,92%	-1,35%	-	-	-

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	13,54%	14,44%	17,45%
Volatilité de l'indice	13,55%	14,45%	17,45%
Tracking Error ex-post	0,08%	0,04%	0,03%
Ratio de sharpe	3,01	0,92	0,56

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. **Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir.** Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Rencontrez l'équipe



Sébastien Foy
Responsable de l'équipe de gestion - Indiciel Synthétique



Hamid Drali
Gérant de portefeuille

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice TOPIX est un indice d'actions représentatif des titres de premier plan négociés sur le marché japonais.

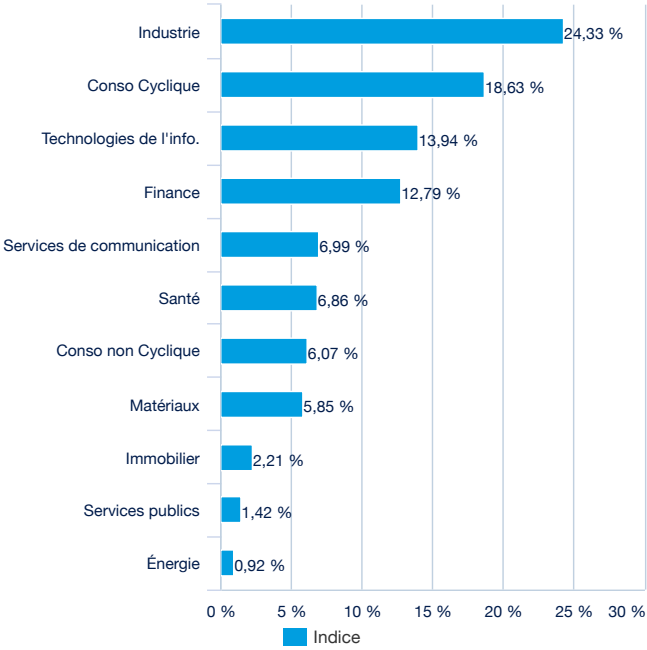
Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Action**
Exposition : **Japon**
Devise de référence de l'indice : **JPY**
Nombre de valeurs : **2150**

Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
TOYOTA MOTOR CORP	5,36%
MITSUBISHI UFJ FIN	2,36%
SONY GROUP CORP (JT)	2,35%
TOKYO ELECTRON LTD	2,13%
MITSUBISHI CORP	1,82%
KEYENCE CORP	1,80%
HITACHI LTD	1,71%
SUMITOMO MISUI FINAN	1,59%
SHIN-ETSU CHEMICAL	1,52%
mitsui & co ltd	1,44%
Total	22,09%

Secteurs de l'indice (source : Amundi)



ACTION ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	18/04/2018
Date de la première VL	26/04/2016
Devise de référence de la classe	CHF
Classification AMF	-
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1681038169
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VNI	Quotidienne
Frais courants	0,48% (prélevés) - 08/02/2023
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Décembre
Teneur marché principal	BNP Paribas

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Six Swiss Exchange	9:00 - 17:30	CHF	TPHC	TPHC SW	ITPHC	TPHC.S	ITPHCINAV.PA
Nyse Euronext Paris	9:05 - 17:35	CHF	TPHC	TPHC FP	Itphc	TPHC.PA	ITPHCINAV.PA

Contact

Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
UNITED KINGDOM (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

Contact Amundi

Amundi ETF
90 bd Pasteur
CS 21564
75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info@amundietf.com

Fournisseurs d'indices

LE/LES FONDS N'EST/NE SONT PAS SPONSORISÉ(S), APPROUVÉ(S), DISTRIBUÉ(S) OU PROMU(S) PAR LA TOKYO STOCK EXCHANGE, INC (FOURNISSEURS D'INDICES). Le/les fournisseur(s) ne fait / ne font aucune déclaration quant à l'adéquation d'un investissement. Une description intégrale des indices est disponible auprès de la Tokyo Stock Exchange, Inc (les fournisseurs).

Avertissement

Le Compartiment a été autorisé à la distribution à des investisseurs non qualifiés en et depuis la Suisse par la FINMA. Représentant : CACEIS Bank, Paris, Succursale de Nyon / Suisse, 35 route de Signy, 1260 Nyon, Suisse (anciennement « CACEIS Bank Luxembourg, Luxembourg, Succursale de Nyon », Suisse. Agent payeur : CA Indosuez (Suisse) S.A., 4 quai General Guisan, 1204 Genève. Les souscriptions ne seront acceptées que sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICl ») du compartiment considéré ainsi que du prospectus le plus récent de la SICAV, ses derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que ses statuts, disponibles gratuitement au siège social de la SICAV ou auprès du représentant en Suisse. Les performances passées ne sont ni une assurance ni un indicateur fiable des rendements futures. La performance publiée ne tient pas compte des commissions et autres frais d'émission et de rachat de parts. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.